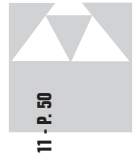


# Le processus de reconstruction du mouvement social



من يزرع البؤس

يحصد الغضب

# LE CADRE DE L'ACTION SYNDICALE AVANT LA CHUTE DE MOUBARAK

*Une nouvelle loi devrait voir le jour à l'automne 2011. En attendant, même si quelques aménagements ont été arrachés, le cadre antérieur reste fondamentalement inchangé, et c'est donc de lui dont il est question ci-dessous.*

*Le texte qui suit ne concerne que les organisations auxquelles sont affiliés des travailleurs en tant que salariés ou fonctionnaires, indépendamment de leur qualification et de leur diplôme. D'autres structures appelées "ordres professionnels" ou "syndicats professionnels" font l'objet d'une note à la fin de ce texte.*

## UN BOUT DE L'APPAREIL D'ETAT

Pendant une soixantaine d'années, la confédération syndicale unique n'avait pas pour fonction d'organiser les travailleurs pour leur permettre de défendre leurs droits, et encore moins les préparer à bouleverser l'ordre social établi. Loin d'être un contre-pouvoir, l'ETUF était en effet un des rouages fondamentaux du pouvoir d'Etat.

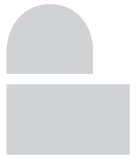
Sa première mission était de contrôler les travailleurs, sa seconde d'organiser la répartition des prestations sociales dont "des services matériels, comme par exemple à l'occasion des mariages ou des enterrements" note avec humour Saber Barakat.<sup>1</sup>


L'affiliation au syndicat était "automatique pour les employés du secteur public industriel, des services publics et de l'administration. Elle était obligatoire pour les activités nécessitant une licence d'exercice délivrée par l'administration publique (chauffeurs de taxi, vendeurs du commerce de détail et employés de l'hôtellerie".<sup>2</sup>

Etre affilié au syndicat donnait le droit de voter lors des élections syndicales, qui tenaient également lieu de ce que nous appelons en France les élections professionnelles. La qualité de membre était réservée aux seuls élus.<sup>3</sup>

Outre la gestion des relations sociales, les élus du syndicat mobilisaient leurs électeurs pour le parti au pouvoir aux différentes élections. Ils fournissaient aussi, dans chaque circonscription, les candidats pour le quota de sièges au Parlement réservés aux travailleurs.<sup>4</sup>

Au niveau national, les dirigeants de l'ETUF étaient nommés par le gouvernement et étaient souvent simultanément des cadres du parti au pouvoir. "La même personne était parfois simultanément secrétaire général de la confédéra-





*tion (ETUF) et Ministre du travail !” explique Saber Barakat. C’était par exemple le cas entre 1962 et 1986. Âïcha ‘Abd al-Hâdî, Ministre du travail sous Moubarak, était auparavant membre du Bureau exécutif de l’ETUF, vice-présidente du syndicat égyptien de la chimie, secrétaire de la commission pour l’Emploi au Sénat, et membre du secrétariat général du Parti national démocrate.<sup>4</sup>*

Au niveau local, les choses étaient plus complexes. La condition préalable à toute activité syndicale était d’être élu au “comité syndical” local. Être candidat relevait d’un véritable parcours du combattant : seuls de rares opposants au régime finissaient par y parvenir. De plus, la loi de 2003 permettait à l’employeur de renvoyer un travailleur sans motif, et de se débarrasser ainsi des gêneurs. Les élections syndicales, qui servaient en fait également d’élections professionnelles, étant organisées par les représentants de l’ETUF, étaient régulièrement truquées. Au final 98 % des élus locaux étaient liés au parti au pouvoir.

Il n’est pas étonnant que dans de telles conditions, les mobilisations ouvrières et politiques se heurtaient au syndicalisme officiel, véritable courroie de transmission du pouvoir.

## **LE CHAMP DE SYNDICALISATION**

Six millions seulement de salariés et de fonctionnaires pouvaient être membres d’un syndicat, soit le quart de la population active occupée. En effet, la loi restreignait l’affiliation aux travailleurs permanents des entreprises de plus de 250 employés, ainsi qu’aux fonctionnaires titulaires, explique Françoise Clément. L’ensemble du secteur informel, qui regroupe 60 % de la population active, dont 83 % des femmes travaillant dans le secteur privé non agricole, étaient totalement exclues de la syndicalisation. Il en allait de même pour les personnels civils et militaires de l’armée et de la police.

Saber Barakat précise : *“La loi de 1942 interdisait aux ouvriers agricoles, aux travailleurs temporaires et aux employés de maison de se syndiquer, et donc de participer aux élections syndicales. A partir de 1952, seuls les ouvriers agricoles ont obtenu ces droits.*

*Les jeunes, ayant un contrat de travail permanent, ont le droit de se syndiquer à partir de 15 ans, mais ils ne peuvent voter qu’à partir de 18 ans. Ils ne sont éligibles qu’à partir de 21 ans, qui est l’âge de la majorité légale. La moitié des salariés ayant un contrat permanent n’est pas éligible : pour être candidat, il faut en effet prouver que l’on sait lire et écrire, soit en présentant un diplôme le certifiant, soit en passant un examen auquel le pouvoir pouvait faire échouer qui il voulait”.*

Toute structure syndicale était obligatoirement affiliée à l’ETUF, qui revendiquait en 2009 plus de 4,4 millions de membres. Ceux-ci appartenaient essentiellement au secteur public ou aux administrations. L’ETUF a, en effet, été mise en place à l’époque où toutes les entreprises de plus de 200 salariés étaient propriété d’Etat. Par la suite, organiser les salariés du privé n’a jamais été un objectif du pouvoir et une priorité fixée à l’ETUF.<sup>5</sup>

Systématique dans le secteur public, la présence d'une section syndicale dans les grandes sociétés privées était soumise à l'approbation du propriétaire, et demeurait donc exceptionnelle. Entre 1974 et 2006, malgré la création de nombreuses grandes sociétés privées, le nombre de sections aurait chuté de 5 778 à 1 745.<sup>4</sup>

## LA STRUCTURATION DES SYNDICATS DE SALARIES

Sous Moubarak, le syndicalisme officiel était organisé en trois niveaux.

1) Dans les entreprises où le syndicalisme était reconnu, tous les salariés étaient obligatoirement syndiqués. Le "comité syndical local" était donc censé représenter tous les salariés. En conséquence, les élections au "comité syndical local" tenaient simultanément lieu de ce que nous appellerions en France des élections professionnelles. En 2006, on comptait 1 753 comités syndicaux locaux totalisant 18 000 élus.

Le "comité syndical local" était nécessairement affilié à la centrale unique (ETUF). Cette obligation n'a commencé à changer qu'en 2009 avec la reconnaissance par le pouvoir du premier syndicat indépendant, celui des collecteurs d'impôts fonciers.

2) Venaient ensuite ce que nous appellerions les syndicats nationaux ou fédérations. On en comptait 23 en 2006. Leurs dirigeants étaient choisis au sein des sections locales du secteur concerné.

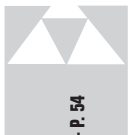
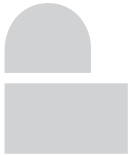
3) On trouvait enfin la Confédération (ETUF), dirigée par des représentants des fédérations.

Seules les structures nationales disposaient de la personnalité juridique permettant de conclure un accord d'entreprise ou de branche, d'adresser une demande à un organisme d'État, de disposer de fonds, etc. Dépourvu de la personnalité juridique, le "comité syndical local", n'était pas légalement habilité à signer un accord avec l'employeur. Il s'apparentait donc davantage à une simple section syndicale qu'à un syndicat local. Il n'exerçait que les droits qui lui étaient délégués par la structure nationale. Cette dernière pouvait retirer son mandat à tout délégué local entre deux élections.

Les cotisations des quelques 4 millions de membres de l'ETUF étaient prélevées à la source par l'employeur, puis reversées à raison de 60 % pour la section de base, 25 % pour le syndicat national de branche et 10 % pour la confédération.<sup>6</sup>

L'importance des sommes gérées par chacune des trois instances et les avantages matériels liés au statut d'élu (décharge syndicale, cooptation dans les conseils d'administration ou dans les structures nationales de l'ETUF, possibilités de devenir conseiller municipal ou député), expliquent en partie l'âpreté de la concurrence entre les candidats du temps de Moubarak.<sup>4</sup>





## L'INVISIBILITE DES FEMMES

La marginalisation des femmes dans les structures du syndicalisme officiel est très prononcée. Sur la période 2001-2006, les femmes représentaient 4 % des élus aux comités syndicaux locaux, 1,5 % des présidents de ces comités, 2 % des comités directeurs des syndicats nationaux de branche. Il n'y avait aucune femme au comité directeur de l'ETUF pendant la moitié de la mandature 2001-2006, et aucune ne fut élue en 2006.

La représentation minimale des femmes à tous les niveaux du syndicat officiel explique très vraisemblablement pourquoi seulement 2 % des femmes interrogées par l'association Femme Nouvelle s'adressent au comité syndical local lorsqu'elles ont une réclamation à faire sur leur lieu de travail.

Mais simultanément, près de 27 % des femmes interrogées ont fait grève ou participé à une autre forme d'action collective, montrant leur disponibilité pour un syndicalisme défendant vraiment les intérêts des travailleur-ses.<sup>7</sup>

## UN DROIT DE GREVE PLUS QUE RESTRICTIF

Pour être en phase avec les accords internationaux dans le cadre de l'OIT, la loi de 2003 reconnaît formellement le droit de grève, mais "elle est entourée de conditions qui le rendent inapplicable"<sup>8</sup> :

- préavis 10 jours à l'avance,
- interdiction des grèves pendant la période de validité d'un accord collectif, de médiation, d'arbitrage et de négociations collectives,
- accord des deux tiers du conseil d'administration de l'ETUF, donnant un droit de veto de facto à la bureaucratie syndicale.

Les grèves étaient par ailleurs interdites dans des secteurs jugés "stratégiques" comme par exemple les hôpitaux, les centres médicaux, la distribution d'eau, d'électricité et de gaz, les transports, les services des égouts, l'éducation, les boulangeries, la police, etc.

## LES EVOLUTIONS DEPUIS LA CHUTE DE MOUBARAK

*Une nouvelle loi syndicale devrait voir le jour à l'automne 2011. "Le nouveau Ministre du travail connaît bien les conventions en vigueur au plan international car il a travaillé au Bureau international du travail. Il est possible de parvenir à un accord avec lui en ce qui concerne le respect des libertés syndicales" explique l'avocat-militant Khaled Ali.<sup>9</sup>*

Dans l'immédiat, plus aucun obstacle légal n'existe à la création de syndicats indépendants : dès qu'un dossier de reconnaissance est déposé auprès du ministère, le nouveau syndicat peut commencer à fonctionner sans attendre la



**Manifestation à l'intérieur de l'usine textile Misr de Mahallah (septembre 2007)**

réponse officielle. *“Avec la révolution, les menaces contre nos membres, les attaques par les forces de sécurité et les employeurs ont disparu”* explique Kamal Abou Eita.<sup>10</sup> *“Notre défi majeur aujourd’hui, c’est d’arriver à gérer les très nombreuses demandes de création de syndicats à la base, pour qu’ils s’établissent rapidement et conformément aux principes des libertés syndicales. Après avoir vécu des décennies sous le régime du syndicat unique, cela demande un gros travail pour changer les mentalités, au niveau des individus, pour changer le langage et les habitudes syndicales. La majorité des travailleurs n’ont jamais pu pratiquer l’exercice des droits syndicaux. Cela va demander un gigantesque travail d’éducation”.*

Même si l’ancienne centrale (ETUF) n’a pas été dissoute, ses avoirs ont été gelés et son ancien secrétaire général est en prison. Cela n’a pas toutefois empêché une délégation conséquente de la direction de l’ETUF d’être officiellement présente à la session de l’OIT de juin 2011. Il a fallu attendre le 4 août pour obtenir que la justice décide la dissolution de l’organe directeur de l’ETUF et ordonne l’organisation de nouvelles élections.

D’autres aspects sont encore plus inquiétants : un décret-loi a par exemple été promulgué le 23 mars 2011, condamnant les grèves et occupations de bâtiments publics d’au moins un an d’emprisonnement et d’une amende pouvant aller jusqu’à 500 000 Livres égyptiennes, soit plus de 35 ans de salaire moyen.<sup>11</sup>



## Note sur les "ordres professionnels" ou "syndicats professionnels"

Parallèlement aux syndicats de salariés, des organismes regroupent l'ensemble des titulaires de certains diplômes, qu'ils aient le statut de salarié ou celui de profession libérale.<sup>12</sup> Adhérer à l'organisme correspondant est indispensable pour pouvoir exercer. Celui des avocats avait vu le jour en Egypte dès 1912, suivi par une première association médicale en 1920. Puis est venu le tour des journalistes (1941), des ingénieurs (1946) et des agronomes (1949). Par la suite, d'autres professions ont été organisées par le pouvoir sur le même modèle : les enseignants, l'ensemble des diplômés des facultés des sciences, les infirmières ou les dentistes, etc.

Ces organismes, créés par la loi, sont appelés suivant les sources "Ordres professionnels" ou "Syndicats professionnels" (en anglais *syndicate*).<sup>13</sup> Par commodité, nous avons opté pour la dénomination d'Ordre professionnel.

Ces Ordres ne sont pas affiliés à la confédération ETUF qui n'organise que les salariés. "C'est la détention d'un diplôme qui donne l'accès à un Ordre" explique Khaled Ali<sup>14</sup>. "donc rien n'interdit au membre d'un Ordre donné d'être simultanément adhérent d'un syndicat de salarié".

*"Le pouvoir exécutif a souvent empêché les Ordres de s'organiser librement : les élections concernant celui des ingénieurs n'ont, par exemple, pas pu se tenir depuis 1993. Le nombre de journalistes pouvant être membres de l'Ordre est arbitrairement limité à 5 000".*

Mais cela n'a pas empêché le pouvoir de Moubarak de voir la direction de certains Ordres lui échapper au profit des islamistes : en 1986 pour les médecins, suivis un an plus tard par les scientifiques, les pharmaciens, et finalement les avocats.

1) *Ces propos de Saber Barakat, et ceux qui suivent, résultent des échanges avec la délégation de l'Union syndicale Solidaires en Egypte (28 mai 2011)*

2) *Ibrahim Gamal Abdel Nasser : Représentation syndicale et transition libérale en Égypte - Egypte/Monde arabe n°33 (1998) p28, note 10*

<http://ema.revues.org/index1586.html> Les demandeurs de passeports doivent également être affiliés au syndicat ! (p 4).

3) *Ibrahim Gamal Abdel Nasser (1998) p 8 et p 28, note 9.*

4) *Françoise Clément : Élections ouvrières : entre fraude et chasse aux « Frères masqués » (2006)*

[www.cedej-eg.org/IMG/pdf/04-CE2006-Francoise\\_Clement.pdf](http://www.cedej-eg.org/IMG/pdf/04-CE2006-Francoise_Clement.pdf)

5) *Joel Beinin et Marie Duboc: (2010) p55*

[www.solidaritycenter.org/content.asp?pl=863&sl=407&contentid=867](http://www.solidaritycenter.org/content.asp?pl=863&sl=407&contentid=867)

6) *Joel Beinin et Marie Duboc (2010) p 29*

7) *Joel Beinin et Marie Duboc (2010) p 75*

8) *Longueneuse et Monciaud dans L'Egypte au présent (2011), Beinin-Duboc (2010) pp 35 et 38*

9) *Propos recueillis au Caire en mai 2011 par la délégation de l'Union syndicale Solidaires (traduction de Françoise Clément).*

10) *Interview de Kamal Abou Aita du 14 mars 2011 [www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-kamal-abou-aita-reta.html](http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-kamal-abou-aita-reta.html)*





- 11) Omar el-Shafei, Françoise Clément, Marie Duboc : *Les mobilisations des travailleurs et du mouvement syndical dans la chute de Moubarak* [www.europe-solidaire.org/spip.php?page=article\\_impr&id\\_article=21962](http://www.europe-solidaire.org/spip.php?page=article_impr&id_article=21962)
- 12) Une partie de ce qui suit est en partie adapté de l'article d'Elisabeth Longuenesse et Didier Monciaud dans "l'Egypte au présent" – Actes Sud (2011), pp 368-373.
- 13) Voir notamment l'article d'Elisabeth Longuenesse dans *Egypte/Monde arabe* n° 24 (1995) <http://ema.revues.org/index647.html>
- 14) Echange, au Caire avec la délégation de l'Union syndicale Solidaires en Egypte (28 mai 2011)

**Sources :**

- \* Entretiens réalisés au Caire par l'Union syndicale Solidaires en mai 2011
- \* Françoise Clément : *Élections ouvrières : entre fraude et chasse aux « Frères masqués »* (2006)  
[www.cedej-eg.org/IMG/pdf/04-CE2006-Francoise\\_Clement.pdf](http://www.cedej-eg.org/IMG/pdf/04-CE2006-Francoise_Clement.pdf)
- \* Joel Beinin et Marie Duboc : « Justice for All: The Struggle for Worker Rights in Egypt » (2010) pp 20-21, 26-29, 35-36, 38-44.  
[www.solidaritycenter.org/content.asp?pl=863&sl=407&contentid=867](http://www.solidaritycenter.org/content.asp?pl=863&sl=407&contentid=867)
- \* Elisabeth Longuenesse et Didier Monciaud : "l'Egypte au présent", Actes Sud (2011), pp 368-373 et 378



La délégation de l'Union syndicale Solidaires au siège de l'ECESR en compagnie de l'avocat Khaled Ali.  
Photo : Solidaires.



La délégation de l'Union syndicale Solidaires au siège du CTUWS, le 30 mai 2011.

De gauche à droite sont présent-e-s : Françoise Clément (traductrice), Annick Coupé, Omar el-Shafei (traducteur et ancien militant du CTUWS) et Kamal Abbas. La photo derrière eux est celle du co-fondateur du CTUWS, l'avocat Youssef Darwiche.

Photo : Solidaires

# LE CENTRE DE SERVICES POUR LES SYNDICATS ET LES TRAVAILLEURS (CTUWS)

Le Centre de services pour les syndicats et les travailleurs, en anglais CTUWS<sup>(1)</sup>, a été fondé en 1990 dans la banlieue du Caire par Kamal Abbas et l'avocat Youssef Darwiche<sup>(2)</sup>. Son but est notamment de défendre des droits syndicaux et sociaux, de former des syndicalistes et d'affirmer le besoin d'un mouvement syndical indépendant. Le Centre a progressivement étendu ses interventions sur d'autres villes, malgré de nombreuses difficultés, dont une interdiction entre avril 2007 et juillet 2008.

Ces dernières années, le CTUWS a été très impliqué dans le soutien aux luttes, et en particulier à celles ayant eu lieu dans le textile et les impôts fonciers. Dans le cadre de la révolution actuelle, le CTUWS est fortement engagé dans l'aide à la création de syndicats indépendants.

Le CTUWS bénéficie de longue date du soutien de l'ONG Oxfam<sup>(3)</sup>. Il a établi des liens avec la Confédération syndicale internationale (CSI), des organisations affiliées à la Confédération européenne des syndicats (CES), ainsi que l'AFL-CIO. Il est également en relations avec le réseau euromaghrébin auquel participent notamment le SNAPAP (Algérie), la CGT d'Espagne et l'Union syndicale Solidaires (France).<sup>(4)</sup>

Le CTUWS agit depuis plusieurs années en direction de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment lors de son assemblée annuelle à Genève.


## ECHANGES AVEC KAMAL ABBAS

*Kamal Abbas est le coordinateur national du CTUWS. Ancien sidérurgiste de la banlieue du Caire, il avait été licencié en 1989, suite à son implication dans les grèves ayant eu lieu à cette époque.*

### **Quels sont les principaux obstacles à la création de syndicats indépendants ?**

- Le maintien en vigueur de la loi 35 de 1976, qui est hostile à l'indépendance et au pluralisme syndical.
- La persistance de l'ancienne centrale officielle (ETUF) qui, malgré la chute de Moubarak, est restée en place et a les moyens d'entraver le processus de création de syndicats indépendants.
- La faiblesse du nombre de cadres syndicaux : depuis un demi-siècle, l'Egypte est en effet privée de syndicalisme indépendant. Avec la révolution, les militants sont complètement débordés de travail.



- 
- La mauvaise image du syndicalisme : pour beaucoup de travailleurs, le syndicalisme est associé à un organisme d'Etat dont le rôle est d'affaiblir les luttes.
  - La confusion existant entre le fait d'adhérer à un syndicat et adhérer à une caisse de protection sociale, comme par exemple celle des retraites.

### ***Quel est le statut du CTUWS ?***

Même si le CTUWS a juridiquement le statut d'ONG, il ne peut pas pour autant être considéré comme une "association de la société civile" se limitant à "défendre des droits". Il est, en effet, partie intégrante de la classe ouvrière, et a de longue date des liens étroits avec des militants dans les entreprises. Depuis sa création, le CTUWS est focalisé sur les luttes sur le terrain et distribue des tracts sur les lieux de travail. Ce n'est pas un hasard si des dirigeants de l'ETUF avaient demandé l'interdiction du CTUWS le 10 février, au moment où se développaient massivement les grèves qui ont fait tomber Moubarak. Le CTUWS n'a pas vocation à se transformer en confédération syndicale. Il limite son rôle à incarner des valeurs, et notamment à ce que les travailleurs se constituent en classe sociale.

### ***Comment se répartit le travail entre le CTUWS et la Confédération indépendante ?***

Aujourd'hui, le CTUWS sert de centre de services pour la Confédération indépendante. Il aide à la création de syndicats indépendants et à l'établissement de liens entre des syndicalistes de terrain et la nouvelle centrale. Une délégation de la confédération et du CTUWS sont, par exemple, allés voir ensemble des travailleurs de la zone du canal de Suez : sept syndicats y ont été créés, comme par exemple celui des installations portuaires, dont le congrès de fondation a eu lieu le 23 mai 2011. Dans le secteur de l'habillement, des sections ont été créées dans cinq entreprises ainsi qu'une structure nationale. (NB : depuis cette rencontre, le CTUWS a cessé de participer au processus de construction de la centrale syndicale indépendante).

***Propos recueillis les 24 mai 2011 au Caire, et le 30 mai à Helwan par Annick Coupé, Julien Ente et Alain Baron pour l'Union syndicale Solidaires (France). Traduction assurée par Françoise Clément et Omar El-Shafei.***

***Faisant suite à cet entretien, une rencontre a eu lieu avec une cinquantaine de militants qui ont soumis la délégation de Solidaires à un feu roulant de question sur la situation syndicale en France, et notamment les règles de représentativité, le pluralisme syndical, l'indépendance syndicale, les luttes, etc.***

1. [www.ctuws.com](http://www.ctuws.com)
2. Youssef Darwiche, avocat du travail avait été un des animateurs du groupe communiste New Dawn (Nouvelle aube) après la deuxième guerre mondiale.  
<http://weekly.ahram.org.eg/2004/719/profile.htm> et  
<http://weekly.ahram.org.eg/2006/799/eg43.htm>
3. [www.oxfam.org.uk/resources/downloads/FP2P/FP2P\\_Egypt\\_CTUWS\\_trade\\_unio\\_CS\\_ENGLISH.pdf](http://www.oxfam.org.uk/resources/downloads/FP2P/FP2P_Egypt_CTUWS_trade_unio_CS_ENGLISH.pdf)
4. [www.europe-solidaire.org/spip.php?article19863](http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article19863)

**Bibliographie :** Joel Beinin et Marie Duboc : « *Justice for All: The Struggle for Worker Rights in Egypt* » (2010) pp 44-45  
[www.solidaritycenter.org/content.asp?pl=863&sl=407&contentid=867](http://www.solidaritycenter.org/content.asp?pl=863&sl=407&contentid=867)



Sur cette pancarte du rassemblement place Tahrir le 27 mai 2011, est écrit "Cherche, cherche, menteur, traite ! ! est où mon argent ?".

Photo : Solidaires.



L'avocat Khaled Ali rencontré au siège de l'ECCSR, le 30 mai 2011. Photo : Solidaires.

# LE CENTRE EGYPTIEN POUR LES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX (ECESR)

Entretien avec Khaled Ali

*Khaled Ali est un avocat spécialisé dans le droit du travail. Il a commencé en 1995 par agir au niveau de la défense des droits de l'Homme, puis en 1996 sur les procès intentés par les syndicalistes dont la candidature aux élections syndicales avait été refusée. Khaled Ali a également contribué à la mise en place du Comité de coordination pour les droits et libertés ouvrières et syndicales (CCTUWRL), une structure informelle de débats entre militants syndicaux combattifs*

Voir le portrait de Khaled Ali sur  
<http://hebdo.ahram.org.eg/arab/ahram/2011/6/8/visa0.htm>

## QU'EST-CE QUE L'ECESR ?

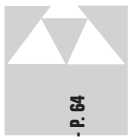
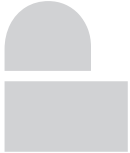
Le Centre égyptien pour les droits économiques et sociaux (sigle en anglais ECESR) est une association cherchant à aider les travailleurs à s'organiser, notamment par le biais de formations et de publications. Une de nos brochures explique, par exemple, comment créer un syndicat indépendant et comporte un modèle de statuts.

Une des valeurs à laquelle nous sommes très attachés est l'autonomie des syndicats qui se créent, non seulement envers les patrons et l'Etat, mais également envers les organisations de la société civile. Pour nous, un syndicat ne doit voir le jour que lorsque des travailleurs concernés le décident par eux-mêmes. Les associations ne doivent pas se substituer aux principaux intéressés. Elles doivent soutenir leur démarche et répondre aux demandes qu'ils expriment. Agir autrement n'a pas de sens et ne peut mener qu'à l'échec.

Nous sommes très réservés sur l'action d'organisations étrangères qui viennent en Égypte pour aider au développement du syndicalisme. Elles disposent de beaucoup d'argent, et cela peut paraître à première vue séduisant. Mais le revers de la médaille est qu'il peut en résulter des conflits concernant la répartition de celui-ci, et déboucher sur des formes de corruption.

Par ailleurs, cela peut faciliter la campagne de dénigrement de l'ETUF, la centrale officielle du temps de Moubarak, qui explique ensuite que les syndicats indépendants dépendent de financements étrangers comme cela s'est passé en Irak.





### ***Dans quels domaines l'ECESR a-t-il agi dans le passé ?***

En plus d'un travail de formation, nous avons notamment obtenu quelques avancées concernant les élections syndicales, dont l'annulation de certaines d'entre elles aux niveaux national et local. Celles-ci étaient en effet, jusqu'à présent, organisées par le pouvoir administratif et les candidats de la Confédération officielle (ETUF) ! Depuis la loi de 1976, les juges sont censés vérifier le bon déroulement des élections, mais leurs décisions ne sont jamais respectées.

### ***Quelle est l'attitude de l'ETUF envers les syndicats indépendants ?***

La direction de l'ETUF explique que créer des nouveaux syndicats diviserait la classe ouvrière. En ce qui nous concerne, nous pensons que cela peut naturellement se produire au début mais, par la suite, nous pensons que des rapprochements auront lieu entre les travailleurs des deux centrales.

### ***Demandez-vous la dissolution de l'ETUF ?***

Nous ne pouvons pas à la fois demander la liberté syndicale et réclamer une dissolution administrative de l'ancienne centrale. En ce qui me concerne, j'ai fait des procès contre la façon dont se sont déroulées les élections syndicales, mais je n'ai jamais demandé la dissolution de l'ETUF.

Nous expliquons nos critiques envers l'ETUF auprès de ses membres, et c'est à eux de chercher à changer leur centrale : ils peuvent, par exemple, demander l'annulation des élections antérieures et la tenue d'élections démocratiques permettant la mise en place de nouveaux responsables.

### ***Quelle nouvelle législation syndicale demandez-vous ?***

Nous demandons l'égalité de traitement entre les deux centrales. Soit il est mis fin au prélèvement des cotisations syndicales sur les salaires (check off), soit la nouvelle centrale est autorisée à en bénéficier également.

Nous demandons aussi la séparation entre l'adhésion au syndicat et l'adhésion aux caisses de protection sociale : à l'heure actuelle, partir de l'ETUF se traduit par la perte des droits à la retraite !

De la même façon, lorsqu'un patron est condamné à verser de l'argent à ses salariés, la somme ne doit pas être répartie entre les seuls adhérents de l'ETUF.

### ***Comment pouvons nous soutenir la révolution égyptienne ?***

Ce que nous attendons avant tout de vous est que vous dénonciez les pays occidentaux ayant financé Moubarak, et qui maintenant refusent de réduire la dette que celui-ci avait contractée envers eux. Ils faut également exiger des pays étrangers qu'ils débloquent les comptes ouverts à l'étranger par Moubarak.

*Propos recueillis au Caire par Annick Coupé, Julien Ente et Alain Baron.  
Traduction assurée par Françoise Clément et Omar El-Shafei.*



# COMITE DE COORDINATION POUR LES DROITS ET LIBERTES OUVRIERES ET SYNDICALES CCTUWRL

*“Le Comité de coordination pour les droits et libertés ouvrières et syndicales a été fondé en 2001 à propos des élections syndicales qui avaient lieu cette année-là. Ses animateurs principaux sont Saber Barakat, un ancien sidérurgiste, et l’avocat Khaled Ali, un des fondateurs du Centre d’aide juridique Hisham Moubarak. Saber Barakat et Khaled Ali écrivirent un rapport intitulé “Syndicats sans travailleurs et travailleurs sans syndicats”, basé sur des documents relatifs à des procédures électorales non démocratiques. Lors de ces élections, presque tous les membres des comités syndicaux locaux opposés au projet de réforme du droit du travail, qui faisait alors l’objet d’un vif débat, ont été éjectés de toute responsabilité. On leur interdisait généralement de se présenter aux élections qui étaient par ailleurs truquées.*

*Depuis cette époque, le Comité de coordination permet à des salariés venus de toute l’Egypte d’échanger des informations concernant les luttes sur leur lieu de travail, débattre de stratégie, et chercher des conseils d’ordre juridique.”<sup>(1)</sup>*

*“La Coordination est partie du constat que le développement des mobilisations se déroulait sans lien entre les animateurs de celles-ci. Elle vise à unifier les luttes et à homogénéiser les revendications. La Coordination se réunit mensuellement depuis 2001, avec une grande rencontre annuelle en mai. Le 1er mai 2003, elle a appelé pour la première fois à un rassemblement sur la place Tahrir. Il n’était pas autorisé, et les participants se sont fait taper dessus par la police.”<sup>(2)</sup>*

## **ENTRETIEN AVEC SABER BARAKAT** (28 mai 2011)

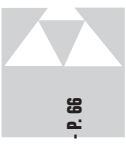





**Saber Barakat, retraité depuis octobre 2010, a travaillé 40 ans dans la sidérurgie.**

La lutte pour un syndicalisme indépendant de l’Etat a commencé autour de 1968. Auparavant, le paternalisme de Nasser fonctionnait. Mais la défaite de 1967 face à Israël a développé la compréhension que “le père” n’était pas infailible.

L’idée est apparue que les travailleurs avaient des intérêts différents de ceux des gouvernants. Comme beaucoup d’autres qui mettront par la suite en place le Comité de coordination, j’avais à l’époque peu de considération pour le syndicalisme. Les questions politiques nous intéressaient beaucoup plus. Nous nous sommes tournés vers les organisations marxistes parce qu’elles combattaient le régime.

Lors de la guerre de 1973, la plupart d’entre nous avaient été mobilisés et nous





avons eu l'espoir que le pays allait être libéré de la mainmise impérialiste. Nous avons découvert à cette époque l'importance de la corruption, notamment dans les entreprises publiques.

Nous nous sommes présentés aux élections syndicales de 1976. Pour la première fois, les plateformes proposées mélangeaient revendications économiques et revendications politiques. Cela a facilité les mobilisations ultérieures. Les émeutes de la faim de janvier 1977 ont permis de franchir une nouvelle étape : il ne s'agissait pas seulement d'un affrontement avec le paternalisme, mais aussi avec la violence policière.

Pour nous, il était clair que le pouvoir organisait un retour vers la soumission à l'impérialisme, notamment celui des USA. Et on a effectivement connu des privatisations, la remise en cause des services publics, l'ouverture aux capitaux privés, la libéralisation des prix, l'ouverture aux investissements étrangers, et des modifications de la législation sociale contraires aux intérêts des travailleurs. Toute cette politique a été mise en oeuvre avec l'accord de l'ETUF.

En 1984, a eu lieu la première vague de privatisations. Des comités contre les privatisations et la dégradation de la législation sociale se sont mis en place, notamment au Caire, à Helwan et Mahallah, ainsi qu'au niveau national. Y participaient des représentants de partis légaux, des communistes et des syndicalistes indépendants.

Dans le textile, la police avait tiré en 1984 sur les ouvriers et il y avait eu 6 blessés graves.

En 1989, dans la grande usine siderurgique d'Helwan, la police est entrée de force dans l'usine occupée et a tué un ouvrier. Suite à cette grève, les dirigeants de la lutte et les militants politiques qui avaient soutenu la grève ont été arrêtés de façon massive.

Lors des élections syndicales de 1991, de nombreux militants de gauche ont été élus : ils avaient condamné les privatisations que la direction de l'ETUF avait acceptées. Le gouvernement a alors décidé de les éliminer. Les militants accusés, même à tort, d'être membres d'organisations communistes ont été arrêtés, ou ont été victimes de diverses sanctions et brimades.

En 1996, il n'y a pas eu d'élimination préalable des candidats oppositionnels. Et malgré une fraude importante, des oppositionnels avaient été élus pour la première fois au niveau des comités locaux. Ce n'était pas le cas au niveau des responsables nationaux : le gouvernement était intervenu énergiquement pour que les anciens responsables des syndicats nationaux de branche restent en place. Au niveau de la Confédération, 23 postes étaient à pourvoir et le ministre avait établi sa liste. Comme deux candidats proposés par le bureau confédéral sortant ne convenaient pas au pouvoir, celui-ci a décidé que le nombre de postes serait ramené à 21 !

Des tentatives de résistance ont donné naissance à plusieurs structures. Pendant ce temps-là, le pouvoir faisait tout ce qu'il pouvait pour épurer les syndicats de tous les opposants.

En 2001, le Comité de coordination pour les libertés syndicales et les droits des travailleurs a été créé pour organiser la résistance. Ce comité a rassemblé tous ceux qui s'étaient mobilisés auparavant contre les privatisations : des militants politiques, des syndicalistes indépendants, dirigeants de lutte indépendants, des dirigeants ouvriers qui étaient prêts à se présenter aux élections de 2001, des ONG défendant les droits des travailleurs.

Une partie des membres du Comité de coordination était élus dans des Comités syndicaux locaux. Mais aucun oppositionnel n'avait à l'époque de responsabilité au niveau national car, depuis 1991 des oppositionnels avaient été élus au niveau local, mais aucun à un niveau plus élevé.

Ceux qui étaient membres des différents partis n'étaient pas dans le Comité au nom de leur parti, mais en tant que syndicaliste individuel.

Lorsque le Comité de coordination a été créé en 2001, il avait trois objectifs :  
— favoriser l'indépendance syndicale au sein de l'ETUF ou la formation de syndicats indépendants,  
— faciliter la reprise de mobilisations ouvrières structurées,  
— former les travailleurs à la défense de leurs intérêts.

Tout cela est expliqué dans la brochure "Ouvriers sans syndicat et syndicat sans ouvriers" écrite par Saber Barakat et Khaled Ali.

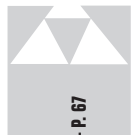
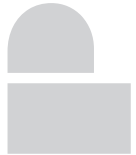
Les trois objectifs du Comité ont été atteints à des degrés divers :

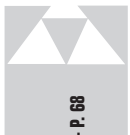
- les mobilisations ouvrières ont redémarré,
- des plateformes électorales sont à nouveau apparues au moment des élections syndicales,
- par contre, la constitution de syndicats indépendants a été reportée à plus tard, car certains partis politiques y étaient opposés en expliquant que cela diviserait la classe ouvrière.

Le parti Tagammu (parti légal de gauche très modérée) et le PC, dont des militants participaient simultanément au Tagammu, étaient opposés à la constitution de syndicats indépendants. Ils considéraient que la création de syndicats indépendants diviserait la classe ouvrière. Ces deux partis ont gardé cette position jusqu'à ce que le syndicat indépendant des collecteurs d'impôts fonciers ait réussi à obtenir sa reconnaissance par le pouvoir en 2009.

La remontée des luttes s'est traduite par au moins une centaines de grèves par an entre 2001 et 2006.

Un seuil qualitatif a été franchi en 2006 avec la grève de l'usine textile de Mahallah, avec la demande de la dissolution de la structure syndicale officielle et son remplacement par un syndicat indépendant. La grève a été relayée par les médias





indépendants (presse et chaînes privées de télévision dont Al Jazeera), ainsi que par l'utilisation intensive des mobiles et la mise en place de blogs. Le rôle des femmes dans la direction des grèves est apparu en 2006, avec notamment le slogan devenu célèbre des femmes de Mahallah : "Où sont les hommes ? Les femmes sont là !".

La montée des mobilisations a continué jusqu'en 2008. A Mahallah, un appel à faire grève le 6 avril 2008 a été lancé. Les objectifs étaient, sur le plan national, l'instauration d'un salaire minimum et la création de syndicats indépendants. Mais des organisations politiques, et notamment Kifaya et les mouvements de jeunes ont décidé de transformer ce mouvement en grève politique incluant l'appel à la chute de Moubarak.

Dans le Collectif syndical coexistaient plusieurs points de vue :

- certains voulaient uniquement continuer à se battre au sein de l'ETUF pour l'indépendance du syndicat,
- d'autres estimaient cela impossible, et voyaient comme seule possibilité la construction de syndicats indépendants, c'était notamment mon point de vue,
- d'autres enfin proposaient de construire des syndicats indépendants, tout en continuant le combat à l'intérieur de l'ETUF.

Certains ont évolué dans leurs positions. Cela a été, par exemple, le cas de Kamal Abou Aita des collecteurs d'impôts fonciers. Avant 2006, il était président de son syndicat, mais le pouvoir lui avait interdit de se présenter à nouveau. Il avait intenté un procès et put être finalement candidat en 2006. Mais il n'avait pas été élu suite à la fraude organisée par le pouvoir et avait à nouveau intenté un procès. La grève de 2007 l'a fait changer d'avis. Les travailleurs ne voulaient plus de la centrale officielle et réclamaient un syndicat indépendant. Kamal Abou Aita s'est alors lancé dans la mise en place du premier syndicat indépendant que l'Egypte ait connu depuis une soixantaine d'années.

Le 6 avril 2008 a été très dur pour les travailleurs de Mahallah : ils ont beaucoup perdu dans cette grève. Mais le 6 avril a été positif pour le mouvement démocratique au niveau national, parce qu'il alliait des revendications ouvrières et des revendications démocratiques nationales. Le 6 avril a permis à la population de voir l'importance des ouvriers dans la confrontation avec le pouvoir. Ce sont les premiers qui ont décroché puis foulé aux pieds les portraits de Moubarak sur la grande place de Mahallah. C'est cela qui a conduit à la révolution de 2011.

Les grèves ouvrières ont continué en adoptant petit à petit la revendication de la chute du régime.

Et le gouvernement avait une position contradictoire : d'un côté, il a satisfait certaines revendications matérielles et, de l'autre, il a réprimé les mobilisations très violemment.

Le gouvernement a utilisé les divisions politiques existant entre les travailleurs, et a réussi jusqu'à un certain point. Et encore aujourd'hui, à Mahallah, les dirigeants de luttes sont divisés : ils sont incapables de créer un syndicat indépendant à cause de ces conflits politiques entre eux. Toutes les organisations politiques ont aggravé ces divisions à Mahallah.

Mais cela n'empêchera pas le mouvement ouvrier de continuer, car depuis 60 ans il a été capable de se maintenir malgré la répression.

On est dans une phase de construction d'un nouveau mouvement ouvrier qui se caractérise par l'idée de la nécessité d'organisations indépendantes, ainsi que la conscience des revendications ouvrières et patriotiques.

Les travailleurs ont appris que le gouvernement et les patrons étaient contre eux. Au cours des derniers mois, des dizaines de syndicats indépendants se sont créés. La plupart des nouveaux syndicats sont indépendants de tout parti politique, même de gauche. Certains sont hostiles à toutes les organisations politiques, et parfois de façon un peu malade : ils pensent que les partis cherchent à les manipuler.

Pourtant, différentes organisations politiques travaillent ensemble pour aider les nouveaux syndicats à se créer et à se développer. Elles contribuent ainsi à l'indépendance des syndicats et au développement du mouvement ouvrier.


Fin mai 2011, s'est tenu un premier stage de formation, en coopération avec les associations se battant pour les droits des salariés et les droits de l'Homme, ainsi que diverses organisations politiques. Un nouveau stage est prévu. Il sera financé par l'ECESR, mais ce sont des syndicalistes de longue date qui l'organisent.

Ces formations portent sur l'indépendance syndicale, la gestion démocratique des syndicats. L'accent est mis sur le fait que l'efficacité d'un syndicat repose sur son implantation. Il s'agit de mettre en place un syndicalisme indépendant et de masse, et non pas un syndicalisme de services à la manière de l'ETUF. Il faut pour cette raison créer des structures intermédiaires entre la direction nationale et les structures de base : des comités de délégués au niveau des ateliers, des villes, etc.

Les activistes syndicaux doivent inciter les travailleurs à rejoindre les syndicats indépendants en leur expliquant l'importance de coopérer avec toutes les organisations de la société civile, y compris les partis. Mais cela doit se faire en restant indépendant de toute organisation politique ou religieuse. Les décisions d'un syndicat ne doivent venir que de ses adhérents et être en conformité avec leurs intérêts.

Pour parvenir à ce type de syndicalisme, les délégués doivent être formés de façon très intensive. Cela fait 60 ans que nous avons des syndicats de services dépendant du pouvoir. Il faut former les militants sur un modèle complètement différent de syndicalisme : il faut les convaincre que la force d'un syndicat ne





peut provenir que de sa base et non pas de l'Etat ou des partis politiques. Les travailleurs sont l'origine et la fin. Nous voulons un syndicalisme pour les travailleurs et par les travailleurs. Ce sont eux qui changeront les données économiques et politiques, et nous sommes persuadés que nous y parviendrons”

*(1) Joel Beinin et Marie Duboc « Justice for All: The Struggle for Worker Rights in Egypt » (2010) p 118.*

*[www.solidaritycenter.org/content.asp?pl=863&sl=407&contentid=867](http://www.solidaritycenter.org/content.asp?pl=863&sl=407&contentid=867)*

*(2) Entretien avec Khaled Ali, avocat spécialisé dans le droit du travail, animateur du Centre égyptien pour les droits économiques et sociaux (sigle en anglais ECESR).*

*<http://hebdo.ahram.org.eg/arab/ahram/2011/6/8/visa0.htm>*

*Les propos de Khaled Ali et Saber Barakat ont été recueillis au Caire le 28 mai 2011 par Annick Coupé, Julien Ente et Alain Baron pour l'Union syndicale Solidaires (France).*

*Traduction assurée par Françoise Clément.*

# ENTRETIEN AVEC FATMA RAMADAN

(deuxième partie)

*Fatma Ramadan est inspectrice du travail à Guiza, dans l'agglomération du Caire. Elle est fortement impliquée depuis longtemps dans les structures parallèles à la centrale syndicale officielle, comme par exemple le CCTUWRL (Comité de coordination pour les libertés syndicales et les droits des travailleurs). Fatma est par ailleurs membre de Tagdid (Renouveau socialiste) - un groupe politique issu du courant politique international dont le SWP britannique est la principale organisation - ainsi que de Tahaluf, le parti plus large dont Tagdid est partie prenante.*

## **Quels défis principaux le syndicalisme doit-il relever ?**

Un danger énorme existe, dont le mouvement ouvrier doit être conscient : la volonté de l'isoler du reste du mouvement social. Face à cela, les militants syndicaux doivent avoir une vision plus large que la seule lutte sur les revendications immédiates des travailleurs. Je pense par exemple qu'on ne peut pas se limiter au problème du montant du salaire minimum sans poser celui du salaire maximum.

## **Où en est le mouvement syndical ?**


Nous sommes dans une situation contradictoire :

- D'un côté, les mobilisations de ces derniers mois donnent beaucoup d'espoir ;
- Mais de l'autre, nous n'avons pas d'héritage sur lequel nous pouvons nous baser. Pire, ce dont nous disposons est un mauvais héritage qui fait douter les travailleurs de l'intérêt d'avoir des syndicats : ils ont du mal à voir en quoi les nouveaux syndicats pourraient différer des anciens.

De plus, le Premier ministre se déclare favorable au pluralisme, mais dans le même temps il fait tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher de le mettre en oeuvre, par exemple en entravant la tenue de réunions de salariés. C'est notamment le cas au sein des services du ministère du Travail où les responsables ont expliqué que le droit de constituer des syndicats avait été annulé.

La faiblesse majeure des nouveaux syndicats est que, dans la plupart des cas, ils ne sont pas le résultat d'un processus long. Le plus souvent, quelques militants politiques organisent des réunions restreintes afin de rassembler les signatures nécessaires à la proclamation d'un syndicat et au dépôt de sa demande de légalisation. Ils expliquent que l'organisation minoritaire ainsi créée





prendra par la suite un caractère de masse. Je ne suis pas d'accord avec une telle conception, dans laquelle les travailleurs sont passifs et où ce sont des militants qui dirigent. C'est une vision élitiste du syndicalisme qui peut conduire à l'isolement. Le syndicalisme doit se construire à partir de la base et de façon démocratique. Là où je travaille, nous n'avons demandé l'enregistrement du syndicat qu'après avoir organisé une réunion large.

Ne pas impliquer le maximum de salariés à la construction de nouveaux syndicats peut, par ailleurs, aboutir à la création de plusieurs syndicats indépendants sur le même lieu de travail.

***Quel est l'avenir de l'ETUF, la centrale officielle sous l'ancien régime ?***

Il ne faut pas se focaliser sur cette question. L'important est que se créent des syndicats de base démocratiques. Dans ce cadre, il y a deux possibilités : soit, grâce à la concurrence avec les syndicats indépendants, l'ETUF fonctionne sur d'autres bases, et ce sera une victoire ; soit l'ETUF disparaîtra.

***Propos recueillis au Caire le 31 mai 2011 par Alain Baron et Julien Ente pour l'Union syndicale Solidaires (France). Traduction par Omar El-Shafei.***



# L'ASSOCIATION FEMME NOUVELLE

*Rencontre avec Nawla Darwiche, qui assure en ce moment la présidence de l'association, et Mona Ezzat qui s'occupe notamment de l'organisation des campagnes.*

## **NAWLA DARWICHE**

“Femme Nouvelle” n’est pas une “association de services”, mais une organisation de “plaidoyer social”. La plupart de ses militantes ont des racines politiques de gauche et défendent un féminisme ayant une portée sociale.

Même si elle est assez connue, notre association a des moyens limités. Pour contourner les atteintes à la liberté d’association, nous avons commencé à exister en 1984 sous forme d’un comité ad-hoc, puis en 1991 sous la forme juridique de société à but non lucratif. En 2003, nous avons tenté d’être reconnue comme ONG, mais au bout de 2 mois et 2 jours, le Ministère des Affaires sociales nous a informé par courrier que cela nous avait été refusé sur avis des services de sécurité. Nous avons alors lancé une grande campagne nationale et internationale et nous avons reçu de nombreux soutiens.

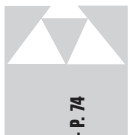
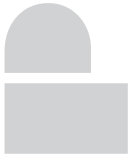
Depuis des années, “Femme Nouvelle” s’occupe en Egypte de sujets tabous, comme par exemple les violences faites aux femmes. L’association a eu un rôle pionnier en ce domaine. C’est en effet la première organisation qui se soit battue contre les agressions physiques, sexuelles et morales. La situation des femmes au travail s’est beaucoup aggravée depuis 1993, raison supplémentaire pour tenter de briser le mur du silence.

La montée des fondamentalistes est effrayante. Certaines déclarations des responsables des Frères musulmans demandent, par exemple, que ceux-ci n’épousent que des femmes membres de la confrérie.

Mais, simultanément, un nouvel esprit est né sur la place Tahrir : il n’y a pas eu un seul cas de harcèlement sexuel pendant les 18 jours qui ont fait tomber Moubarak. Il en a été de même dans les autres villes. Pendant ces 18 jours, un Frère musulman a même déclaré présenter ses excuses aux femmes qu’il aurait pu offenser. Le jour des élections, il n’a pas été signalé de cas de harcèlement sexuel.

Notre travail en direction des salariés est plus important que jamais car, depuis 2005, le nombre de mobilisations a franchi un seuil qualitatif. Nous sommes dans un moment historique où les militants des droits de l’Homme ont eu un rôle décisif à jouer. En effet, depuis plus de 50 ans, l’Egypte a connu un vérita-





ble vide politique avec des partis politiques fantoches. Si la société civile n'est pas à la hauteur et n'a pas de rapports plus étroits avec les masses, l'Égypte va revenir des dizaines d'années en arrière. Des progrès restent à faire du côté des syndicats au niveau de la prise en compte de la dimension femme, notamment au niveau de la formation.

En 2007, notre association a décidé de mener une étude de terrain sur les ouvrières de l'industrie (1). C'était, à ma connaissance, la première fois qu'un tel travail était réalisé en Égypte. Elle portait sur 600 salariées employées dans trois secteurs où la concentration de main-d'oeuvre féminine est élevée : textile, industrie pharmaceutique et assemblage de pièces électroniques. Les résultats sont incroyables : nous n'imaginions pas un tel niveau de détresse. A la fois en tant que salariée et en tant que femme. Nous avons organisé trois tables rondes avec elles, et elles nous demandaient ce qu'elles devaient faire ainsi que ce que nous pouvions faire pour elles. Nous avons répondu que nous n'agissons pas à la place des gens, mais avec eux. On a publié un film documentaire avec les témoignages de quatre ouvrières.

Mais nous ne voulions pas nous contenter de faire des recherches et traiter ces femmes comme des "animaux de laboratoire". Nous voulions les aider à s'organiser. Depuis 2010, nous avons commencé une deuxième étape de recherche, plus qualitative. Ce n'est pas le nombre de personnes étudiées qui nous intéresse : ce n'est en effet pas notre fonction d'organiser les gens. L'association intervient dans des secteurs où il n'existe pas d'organisation syndicale. Elle fait le travail de prise de conscience, et elle met ensuite les ouvrières en contact avec la confédération indépendante.

Notre recherche a porté sur les "Zones franches", qui existent dans les quatre gouvernorats d'Alexandrie, Suez, Ismaïlia et Port-Saïd. Les femmes qui viennent travailler dans ces usines sont, en général, originaires des zones rurales alentours. Elles sont doublement stigmatisées : sur leur lieu de travail, et dans la localité dont elles sont originaires. De plus, là où la densité de main-d'oeuvre féminine est élevée, l'encadrement est masculin et le harcèlement sexuel répandu.

Nous avons décidé de procéder ainsi :

- Sélectionner des ONG de terrain pouvant procurer des formations ;
- Commencer à travailler avec les ouvrières sur les questions de genre, de droits syndicaux, leur expliquer comment s'y prendre pour créer un syndicat, etc.

Sur la base de ce travail, des femmes d'autres secteurs nous ont alors contactés, comme par exemple des infirmières, ou encore des femmes de ménage à qui la loi interdit explicitement de former un syndicat. Et ces dernières nous ont demandé de les aider à en constituer un.

On ne travaille pas seules dans notre coin. Au contraire, on cherche à le faire

en réseau avec d'autres organisations, comme par exemple celles faisant de l'aide juridique.

Lorsque des femmes syndicalistes nous contactent, nous les mettons en contact avec des avocats.

Nous publions également des communiqués de solidarité. Tous les quatre ans nous participons à la session sur les droits de l'Homme organisée par l'ONU : en février 2010, c'était le cas de l'Egypte qui était étudié.

En plus de notre travail concernant les femmes, nous nous occupons également d'autres sujets comme la liberté d'organisation. "Femme nouvelle" a notamment contribué à empêcher une aggravation de la loi régissant les ONG.

## **MONA EZZAT**

Les recherches que nous avons effectuées depuis 4 à 6 ans nous permettent de disposer de données sérieuses concernant la situation des femmes au travail <sup>(1)</sup>. Nous disposons maintenant d'un réseau d'informations de terrain ayant une certaine vision commune au sujet des droits des femmes. Les organisations avec lesquelles nous avons travaillé sont passées d'une attitude d'offre de services basée sur la charité, à une action de soutien aux revendications basées sur les droits humains.

Nous avons, par exemple, contribué à impliquer ces organisations de terrain dans une petite étude concernant le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Au début, la plupart de leurs membres n'étaient pas conscientes de ces discriminations. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, et elles créent dans leurs propres organisations des commissions sur la violence contre les femmes, les femmes au travail, etc.

Certaines ouvrières ont commencé à avancer des revendications spécifiques au genre, par exemple autour des droits liés à la maternité : il n'y a, par exemple, pas de congé maternité dans les Zones économique spéciales". Les ouvrières avec qui nous avons travaillé ont aidé d'autres à en prendre conscience. Nous sommes face à un véritable phénomène boule de neige : de plus en plus de femmes contactent le département "campagnes" de notre association.


Dans les entreprises de Suez, après avoir travaillé sur les droits humains, nous avons également abordé les droits de s'organiser et de se syndiquer.

A un autre niveau, nous intervenons également dans les milieux académiques et politiques. Nous distribuons du matériel, des communiqués de presse, organisons des conférences, etc.

Nous avons des contacts avec le Bureau international du travail (BIT), et bien entendu l'ONG Oxfam qui est notre bailleur de fonds.

Ce que nous visons, à l'avenir, c'est développer les possibilités de leadership parmi les femmes travailleuses, qu'elles soient en capacité de négocier, de faire du lobbying. A l'occasion du 1<sup>o</sup> mai 2011, nous avons lancé parmi les femmes





et les hommes une pétition comportant une série de revendications concernant les femmes au travail, et pas seulement les ouvrières. Nous pensons que c'est important dans le cadre de la tentative de blocage du processus révolutionnaire. Le nouveau ministre du travail peut être un point d'appui : c'est un ancien expert du BIT, et il connaît donc très bien les normes internationales en vigueur. Il organise en ce moment des "consultations", mais il ne semble pas être au courant que des associations de femmes existent en Egypte.

*(1) Certains des éléments de ces enquêtes sont reproduits dans le texte de cette revue concernant les discriminations envers les femmes au travail.*

*Propos recueillis le 29 mai 2011 au Caire, par Annick Coupé, Julien Ente et Alain Baron pour l'Union syndicale Solidaires (France). Traduction de Mona assurée par Françoise Clément.*

*Lecture : <http://whoisshe.wmf.org/eg/content/about-wmf>*